



COMMUNE DE LE POUT

COMPTE-RENDU DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit février, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation du 9 février 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JOYEUX, Maire de la commune de LE POUT.

PRÉSENTS : M. Jean-Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT, Mme Isabelle AUVRAY, M. Jean-Benoît MILAN, M. Gilles BEUSCART, Mme Martine CARBONNIER, M. Matthieu DESFORGES, Mme Emilie JAHAN, M. Enguerran LAVIE, M. Jean-Christophe LUCAS, Mme Nellie PARZYCH, Mme Stéphanie RIFFAUD.

EXCUSÉS : M. Laurent MORETTI donne pouvoir à M. Jean-Luc JOYEUX, Mme Cynthia BERNAL donne pouvoir à Isabelle AUVRAY, M. Laurent CESCHIN donne pouvoir à M. Jean-Luc JOYEUX.

Secrétaire de séance : M. Jean-Benoît MILAN

Le compte-rendu de la séance précédente du conseil municipal du 21 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 05-2021 / DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER MUR DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire propose de poursuivre les travaux de restauration du clocher mur de l'église Saint-Martin entamés en 2019.

Pour mener à bien ce projet qui nécessite un engagement financier conséquent, Monsieur le maire souhaite solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Gironde au titre de la protection et de la valorisation du patrimoine. Une subvention correspondant à 30 % du montant des travaux HT peut-être demandée.

Le montant des travaux de restauration est estimé à	50 000.00 € HT.
Mission Maîtrise d'œuvre Architecte	5 000.00 € HT
TOTAL	55 000.00 € HT

Montant de la subvention demandée au Département (30%) : __16 500 €
COEFF DE SOLIDARITE 2021 DEPARTEMENT * 1.19 _____ 19 635 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une aide d'un montant de 19 635 € au Département de la Gironde pour les travaux de restauration du Clocher mur de l'église Saint-Martin au titre de la protection et de la valorisation du patrimoine.

DÉLIBÉRATION 06-2021 / DEMANDE D'UNE SUBVENTION A LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER MUR DE L'ÉGLISE

Monsieur le maire propose de poursuivre les travaux de restauration du clocher mur de l'église Saint-Martin entamés en 2019.

Pour mener à bien ce projet qui nécessite un engagement financier conséquent, Monsieur le maire souhaite solliciter l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine au titre de la restauration des Monuments Historiques. Une subvention correspondant à 20 % du montant des travaux HT peut-être demandée.

Le montant des travaux de restauration est estimé à	50 000.00 € HT.
Mission Maîtrise d'œuvre Architecte	5 000.00 € HT
TOTAL	55 000.00 € HT

Montant de la subvention demandée à la Région (20 %) : __11 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une aide d'un montant de 11 000 € à la Région Nouvelle Aquitaine pour les travaux de restauration du Clocher mur de l'église Saint-Martin au titre de la restauration des Monuments Historiques.

DÉLIBÉRATION 07-2021 / DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE AU TITRE DE LA MAITRISE DES DEPENSES D'ENERGIE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur e Maire présente le projet de rénovation thermique de la salle polyvalente portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Les travaux vont consister à renforcer l'isolation par le plafond car les déperditions de chaleur se font principalement a ce niveau. M. le Maire indique qu'il est judicieux de profiter de ce chantier pour rénover la toiture de l'édifice.

Couverture / Isolation : 157 369.58 € HT

Electricité : 6 100.00 € HT

Le montant global des travaux est estimé à 163 469.58 € HT

Montant de la subvention demandée au Département (25 %) : __40 867 €

COEFF DE SOLIDARITE 2021 DEPARTEMENT * 1.19 _____ 48 631 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une aide d'un montant de 48 631 € au Département de la Gironde pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente au titre de la maîtrise des dépenses d'énergies.

DÉLIBÉRATION 08-2021 / DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE AU TITRE DE LA GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES POUR LA PLANTATION DE HAIES CHAMPETRES

Monsieur le Maire présente le projet de plantation de haies champêtres sur des espaces de la commune ouverts au public.

Deux sites, avec des terrains en pentes, difficiles à entretenir ont été ciblés. Le but de la végétalisation de ces espaces est de leur donner un aspect naturel et de limiter leur entretien par le service technique communal. La variété des plantes et arbustes permettra de maintenir la biodiversité en offrant des abris et des sites de reproduction pour la faune sauvage.

Création de deux haies champêtres : 9 247.50 € HT

Montant de la subvention demandée au Département (60 %) : __5 548.50 €

COEFF DE SOLIDARITE 2021 DEPARTEMENT * 1.19 _____ 6 602.71 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une aide d'un montant de 6 602.71 € au Département de la Gironde au titre de la gestion écologique des espaces.

DÉLIBÉRATION 09A-2021 / DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE POUR LE CLASSEMENT, LE DEPOT, L'ELIMINATION DES ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'inspection des archives communales par le service des archives de la Gironde, deux entreprises ont été sollicitées afin d'être accompagné sur la gestion des archives administratives de la commune.

Le plan d'action étant la préparation du dépôt des archives définitives aux Archives départementales, le tri (préparations des éliminations réglementaires) et le classement des archives courantes, intermédiaires et définitives communales.

Deux entreprises ont été consultées, voici leurs propositions :

- Archives Solutions 5700,00 € HT
- Centre de Gestion de la Gironde 8 960,00 € HT

Considérant le visa technique de la direction des archives de la Gironde sur les propositions de ces deux prestataires,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis d'Archives Solutions.

Cette mission est subventionnable à hauteur de 75% par le Conseil Départemental de la Gironde, montant de la dépense plafonnée à 7000 € HT x 1.19 (coefficient de solidarité).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Département pour le classement, le tri et traitement des archives communales.

Le plan de financement prévisionnel global pourrait être de suivant :

- Coût total estimé des travaux 5 700,00 € HT
- Subvention du Conseil Départemental (75%) 4 275 € HT

Application Coefficient de solidarité de 1.19 -> 5 087 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de retenir l'offre de la société « ARCHIVES SOLUTIONS » pour un montant de 5700 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 5 087 € auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour le tri, l'élimination réglementaire et le classement des archives communales.

DÉLIBÉRATION 09B-2021 / DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE POUR L'ACHAT DE BOÎTES DE CONSERVATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'inspection des archives communales par le service des archives de la Gironde, deux entreprises ont été sollicitées afin d'être accompagné sur la gestion des archives administratives de la commune.

A cette mission, il faudra ajouter l'achat de boîtes de conservation. L'entreprise « Archives Solutions » a estimé le coût des boîtes de conservation à 1 030 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter également le Conseil Départemental sur l'acquisition des boîtes de conservation :

- Coût total estimé des travaux 1 030.00 € HT
- Subvention du Conseil Départemental (75%) 772 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 772 € auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour l'acquisition de boîte de conservation.

DÉLIBÉRATION 010-2021/ SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 AU CCAS DE LE POUT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire chaque année de prendre une délibération afin de pouvoir verser une subvention du budget communal au budget du CCAS.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité :

- Décident d'allouer une **subvention de Fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de**
- **4 800 € pour l'exercice 2021**

DÉLIBÉRATION 011-2021 / SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 AU SDIS DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire rappelle en préambule que la qualité du service public d'incendie et de secours, ainsi que sa présence de proximité dans tous les territoires, relève de la responsabilité collective. Il est indispensable de le conforter au regard de son implication quotidienne dans la vie de nos concitoyens.

Il s'agit d'un enjeu majeur pour la protection des personnes et des biens sur le territoire girondin.

Pour rappel, en Gironde, entre 2002 et 2018, la population DGF girondine a cru de 271 370 habitants dont 110 401 sur le territoire métropolitain, 14 195 sur celui de la COBAS et 146 774 sur les autres intercommunalités du département. Cette croissance démographique se répercute inéluctablement sur les besoins d'intervention de tous types : pression touristique, croissance urbaine, transports routiers...

Dans le même temps, le secours à personne représente près de 80 % des 130 000 interventions des services d'incendie et de secours girondins.

La contribution volontaire, venant en complément de la contribution annuelle de chaque collectivité est calculée au prorata de sa population DGF 2020.

Pour l'année 2021, cet engagement sera acté dans une convention conclue entre le SDIS de la Gironde et la commune. Elle emportera notamment la gratuité du contrôle des poteaux d'incendie implantés sur le territoire de chaque commune, si le titulaire détenant la compétence le souhaite.

Pour 2021, la subvention de fonctionnement s'élève à 1 908.67 €.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver l'évolution des contributions de la commune
- D'autoriser le Maire à signer la convention entre le SDIS de la Gironde et la commune
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'évolution des contributions de la commune
- D'autoriser le Maire à signer la convention 2021 entre le SDIS de la Gironde et la commune
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier.

DÉLIBÉRATION 012-2021 / VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de pouvoir verser une subvention aux associations qui en ont fait la demande :

- Association Communale de Chasse Agréée _____ 350.00 €
- Association Poutais En Liesse _____ 200.00 €
- Club Photos _____ 200.00 €
- Association anciens combattants de Créon _____ 100.00 €
- La Société protectrice des Animaux _____ entre 250 € et 750 €
- Créon Judo Club a effectué une demande, sans préciser de montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'accorder les subventions suivantes :
- Association Communale de Chasse Agréée _____ 350.00 € accordés à l'unanimité

- Association Poutais En Liesse _____ 200.00 €, Mme JAHAN quitte la salle, accordés à l'unanimité.
- Club Photos _____ 200.00 € accordés à l'unanimité
- Refuse d'accorder une subvention :
 - Association anciens combattants de Créon (11 contre, 3 abstentions)
 - Créon Judo Club (6 contre, 4 abstentions, 4 pour)
 - Société protectrice des animaux (13 contre, 1 abstention)

DÉLIBÉRATION 013-2021 / ETUDE SUR LA GESTION DU CIMETIERE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société « AGEP » a été sollicitée afin de mener une étude sur la gestion du cimetière. Il est prévu de réaliser un inventaire du terrain, une étude des concessionnaires et des inhumés ainsi qu'une étude sur une éventuelle reprise de concessions abandonnées.

La société « AGEP » a établi un devis à 13 055.30 € HT pour cette étude complète.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir une aide financière sur les études générales des communes :

- Coût total estimé 13 055.30 € HT
- Subvention du Conseil Départemental (65%) 8 485 € HT
- Application du coefficient solidarité 1,19_10 097 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 10 097 € auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour la réalisation d'une étude sur la gestion du cimetière

INFORMATIONS DIVERSES

-SYSDAU : Les statuts ont été modifiés. Toutes les CDC sont représentées mais 50% est détenu par la métropole.

-Communauté de Communes du Créonnais (CCC) : Le budget 2021 est estimé à 6 041 394,00€. Ce budget est en hausse de 3,5%. La part des associations est de 1 350 000,00€, dont 359 000,00€ pris en charge par la CAF.

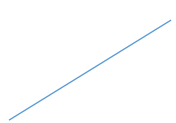
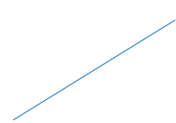
M. Le maire insiste sur le fait que la CCC montre un déséquilibre entre la part personnes privées/entreprises. L'effectif est stable. Le budget de l'année 2021 s'annonce compliqué. Il faudra attendre 2025 pour voir retomber la tension liée à la construction du lycée.

Concernant le lycée, le département pourrait aider la CCC dans les aménagements de voirie.

-Elections 2021 : Les régionales et départementales se tiendront les 13 et 20 juin 2021.

Conseil municipal des jeunes : Une formation est proposée aux élus le 29 mai afin de réfléchir à la mise en place d'un Conseil municipal « Jeunes ».

FIN DE SÉANCE À 22H29

Isabelle AUVRAY	Cynthia BERNAL	Gilles BEUSCART	Martine CARBONNIER	Laurent CESCHIN
				

Ramona CHETRIT	Matthieu DESFORGES	Émilie JAHAN	Jean-Luc JOYEUX	Enguerran LAVIE
Jean-Christophe LUCAS	Jean-Benoît MILAN	Laurent MORETTI	Nellie PARZYCH	Stéphanie RIFFAUD